

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC
Nombre de conseillers en exercice : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre,

Le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Corinne BRINDEL, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Avaient donné procuration : Charlotte BOURG à Lionel ROUSSET, David DUMAS à Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Violette JANET-WIOLAND à Marie-José GUIGNABEL, Alain VERMOREL à Jean-Pierre SAUGERAS

Excusé : Mélanie FLAMENT

Date de la convocation : 18 Mars 2024

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

DELIBERATION N° 2024-02- 14 – A - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE – RESTAURATION ARCHIVES

Le Maire expose à l'assemblée que la municipalité souhaite restaurer plusieurs registres d'Etat-Civil détériorés par le temps pour lesquels M le Maire propose de déposer une demande de subvention au Conseil Départemental de la Corrèze.

Plusieurs devis ont été demandé pour réaliser ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le projet de restauration des archives communales, pour un montant de 1 761,65 € HT,

DECIDE de solliciter les subventions au Conseil Départemental,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel qui s'établit de la façon suivante :

Montant des travaux	1 761,65 € HT	2 113,98 € TTC
Subvention département 25%	440,41 € HT	
Autofinancement	1 321,24 € HT	

AUTORISE M le Maire à déposer tous les dossiers de demande de subvention et à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait conforme,

Le 03 Avril 2024

Le Maire,


Philippe BRUGERE





Accusé de réception en préfecture
019-21 1913603-20240405-2024-02-14-A-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024